



COMITE PILOTAGE CRAIG COMPTE RENDU DE REUNION DU 1^{er} DECEMBRE 2009

<u>Lieu de la réunion</u> : salle Chassaing

Préfecture de région 18 Boulevard Desaix

63033 CLERMONT-FERRAND

<u>Date de la réunion</u>: le 1^{er} décembre 2009

<u>Date de rédaction</u>: le 2 décembre 2009

<u>Rédaction</u>: Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique

<u>Diffusion</u>: aux membres invités

Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique

ENITA Clermont Site de Marmilhat BP 35 63370 LEMPDES

tél.: 04 73 98 70 32 fax: 04 73 98 13 00

Étaient présents à cette réunion :

NOM	ORGANISME	FONCTION	CONTACT
BOISSEAU Mathieu	Communauté d'agglo- mération de Vichy	Chargé de mission Aménagement / SIG	m.boisseau@vichy-valallier.fr
BORELLO Sébastien	CG 03	Responsable SIG	borello.s@cg03.fr
BOSSARD Jean-Michel	Conseil régional d'Auvergne	Directeur Général des Services	jm.bossard@cr-auvergne.fr
BUREAU Bertrand	Communauté d'Agglomération Montluçonnaise	Assistant SIG	b.bureau@mairie-montlucon.fr
CARLUT Sandrine	CG 15	Chef du service administratif et assistance aux collectivités	s.carlut@cg15.fr
DENEUX Frédéric	CRAIG	Responsable du CRAIG	deneux@craig.fr
DEVES Claude	Cabinet d'avocats DEVES	Avocat	
GARRET Georges	SGAR	Chargé de mission TIC	jean-claude.garret@auvergne.pref.gouv.fr

GIRAUD Gérard	CG 63	DGEP adjoint	gerard.giraud@cg63.fr
GOSSET Georges	Enita Clermont	Directeur	gosset@enitac.fr
LALEURE Nicolas	Communauté d'agglo- mération de Vichy	Technicien SIG	n.laleure@vichy-valallier.fr
LOISNEL Alexandre	ARDTA	Géomaticien	a.loisnel@ardt-auvergne.fr
MOREAU Charles	SGAR	SGAR	charle.moreau@auvergne.pref.gouv.fr
ROGNON Sophie	Conseil Régional d'Auvergne	Directrice TIC SI	s.rognon@cr-auvergne.fr
ROIRON Jean- Christophe	CG 43	Chef du service informatique et TIC	
THESSOT Séverine	CG 43	Géomaticienne	severine.thessot@cg43.fr
THIERRY Jean-Pierre	Communauté d'Agglomération de Moulins	DGST	jp.thierry@agglo-moulins.fr
TOUS Sandrine	CRAIG	Chargée de missions	tous@craig.fr

Étaient excusés :

Michel JOUBERT Vice-Président – Conseil général de la Haute-Loire

Jean-Michel GUERRE Président – Communauté d'Agglomération Vichy-Val d'Allier François MINARD Vice-Président - Communauté d'Agglomération Vichy-Val d'Allier

Alain DENIZOT Vice-Président – Conseil général de l'Allier

Dominique GIRON Vice Président – Conseil général du Puy de Dôme

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- 1 Etat d'avancement des partenariats
- 2 Points sur les actions en cours
- 3 Mission sur l'aménagement numérique des territoires
- 4 Présentation de l'étude de Maître DEVES sur l'évolution du statut juridique du CRAIG
- 5 Approbation de la constitution d'un GIP et calendrier de mise en œuvre

[I] ETAT D'AVANCEMENT DES PARTENARIATS

Les quatre Départements de la région ont délibéré favorablement pour financer le CRAIG. Leur intégration au dispositif a été formalisée par la signature d'une convention-cadre avec l'Etat et la Région Auvergne.

Le montant de leur participation est de 14 000 € / an avec un engagement de 3 ans.

Conformément aux décisions du Comité de pilotage du 4 février dernier les six agglomérations ont été également sollicitées pour devenir partenaires du CRAIG.

Pour mémoire, la contribution financière des agglomérations a été fixée sur la base de 15 centimes d'euros par habitant avec un plafond ne pouvant dépasser 14 000 € pour un engagement d'une durée de 3 ans.

Au 1^{er} décembre 2009, les agglomérations du département de l'Allier (Communauté d'agglomération montluçonnaise, Communauté d'agglomération de Moulins, Communauté d'agglomération de Vichy-Val d'Allier) ont rejoint le dispositif.

Concernant l'Agglomération du Puy-en-Velay, Monsieur Michel JOUBERT, Vice Président du Conseil général de la Haute-Loire et par ailleurs Président de l'Agglomération du Puy-en-Velay a fait savoir que les choses restaient ouvertes pour que l'Agglomération du Puy-en-Velay soit partenaire du CRAIG.

Pour la Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac (CABA), par courrier en date du 20 novembre 2009, elle a fait connaître sa décision de ne pas adhérer au CRAIG.

Enfin, Clermont Communauté par courrier en date du 27 novembre 2009 a confirmé au CRAIG son souhait d'établir plutôt un simple partenariat technique.

Jean-Michel BOSSARD, précise que des partenariats sont souhaitables avec la métropole régionale mêmes s'ils sont d'une autre nature.

Charles MOREAU, n'est pas favorable à l'intégration de Clermont Communauté selon des modalités différentes des autres partenaires. Il précise que la participation financière demandée reste très modeste et que si le CRAIG ne présente pas d'intérêt pour eux actuellement le rapprochement pourra se faire ultérieurement.

Néanmoins, Jean-Michel BOSSARD indique qu'il est nécessaire de continuer à échanger et collaborer avec Clermont Communauté et la CABA.

[II] POINTS SUR LES ACTIONS EN COURS

Une revue des actions en cours est faite par Frédéric DENEUX. (Pour plus de détails se reporter à la présentation).

Concernant le projet de partenariat avec l'IGN, Charles MOREAU indique qu'il faut être particulièrement vigilant sur la politique tarifaire de l'IGN et que les apports du CRAIG soient au mieux compensés par ceux de l'IGN. Frédéric DENEUX indique que ce projet de partenariat est particulièrement difficile à mettre en œuvre dans un contexte où l'IGN doit subir de profondes mutations pour faire face à la concurrence d'entreprises privées.

L'intégration de l'IGN au futur GIP pourrait peut être permettre de faciliter cette collaboration.

Charles MOREAU demande que le CRAIG, dans sa relation avec des tiers (IGN, autres, ...), soit vigilant à ce que les échanges ou collaborations soient équilibrés.

[III] MISSION SUR L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Afin d'alimenter la concertation et la coopération locale sur l'aménagement numérique du territoire (ANT), la disponibilité de systèmes d'information géographique (SIG) sur les infrastructures de réseaux existantes, sur leur disponibilité et sur la couverture en services numériques apparaît essentielle. Dans l'élaboration des projets, ces informations permettront également de réduire les coûts et d'optimiser les investissements.

Une mission d'une durée de deux ans pour la constitution d'un référentiel de données sur l'ANT, en liaison avec le comité technique du schéma directeur régional du très haut débit est proposée.

Dans cette optique le financement d'un emploi d'une durée de deux ans doit être trouvé et un cahier des charges de l'action SIG de l'ANT doit être établi. Il s'agit de proposer ce dossier en comité de programmation Feder de février 2010.

[IV] EVOLUTION DES STATUTS JURIDIQUES DU CRAIG

Maître DEVES présente ses conclusions sur l'évolution du CRAIG en GIP (Pour les détails de son intervention se reporter à la présentation).

Précisions de Me DEVES suite au comité de pilotage :

Il n'a jamais été question d'envisager un GIE pour le CRAIG. Il s'agit d'une structure de droit privé à laquelle des collectivités ne peuvent pas participer.

Il n'y a donc aucune raison d'évoquer le statut de GIE.

D'autre part, et pour bien préciser les questions touchant à la commande publique, plusieurs situations devront être distinguées :

- 1 Commande passée par un des pouvoirs adjudicateurs avec le GIP dont ledit pouvoir adjudicateur est membre (rapport « in house »),
- 2 Commande passée par le GIP à des tiers : marchés soumis aux règles de l'ordonnance du 6 juin 2005 et éventuellement aux directives européennes,
- 3 Rapport entre le GIP et un établissement public national (I.O.N.). L'arrêt récent de la C.J.C.E. du 9 juin 2009 (aff. C-480/06 Commission C/ Allemagne) est venu apporter une réponse intéressante : dans la mesure où les organismes poursuivent la mise en œuvre d'une mission de service public commune, que le contrat à passer ne privilégie aucune entreprise privée et que la collaboration reste entre personnes publiques, ce dernier n'est pas soumis aux obligations de publicité et de mise en concurrence,
- 4 Le GIP à créer n'est constitué qu'entre personnes publiques,
- 5 Si d'autres pouvoirs adjudicateurs lancent un appel d'offres pour répondre à leurs besoins, le GIP CRAIG est dans l'obligation de répondre selon les règles du Code des Marchés Publics (article 1^{er} C.M.P.), le GIP est alors un opérateur économique public.

[V] APPROBATION DE LA CONSTITUTION D'UN GIP ET CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

Le directeur de l'ENITA, M. Georges GOSSET, souligne les difficultés et limites que représente la situation actuelle du CRAIG :

- processus décisionnel (Conseil d'administration de l'Enita / Comité de pilotage du CRAIG)
- du point de vue de la commande publique : Enita propriétaire mais pas liée avec les bénéficiaires

L'évolution du CRAIG apparaît donc comme une nécessité. La question du transfert des personnels devra être traitée avec soin pour permettre de donner des perspectives de CDI aux agents en poste.

Pour le Conseil général du Puy de Dôme, il semble qu'il y ait eu confusion entre le statut de GIE et celui de GIP. La position du Conseil général du Puy de Dôme devra être précisée.

Pour les Conseils généraux du Cantal, de la Haute-Loire, de l'Allier l'évolution du CRAIG en GIP semble recueillir un avis favorable. Des précisions devront néanmoins être apportées (durée du GIP, transfert des personnels,...). Pour les agglomérations de l'Allier les avis sont également favorables.

L'ensemble des partenaires actuels du CRAIG seront sollicités pour donner leur avis sur les futurs projets de statuts.

Il est décidé de se donner pour objectif la date du 1^{er} janvier 2011 pour le changement du CRAIG en GIP.

Un rétro-planning devra être établi pour les différentes actions à mener en tenant compte des calendriers de chacun des partenaires. Parallèlement, un benchmark des autres GIP pour le développement de l'administration électronique sera réalisé.

L'avis très favorable du Conseil régional d'auvergne pour ce projet pourra être précisé dans les échanges avec les partenaires sollicités sur ce projet.